



## Commission Régionale Arbitrage Procédure de gestion des forfaits et des sanctions

---

On distingue, après tirage au sort :

- **Le forfait Volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
  - o Soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
  - o Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
  
- **Le forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
  - o Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (à condition de justifier par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition)
  - o Soit une raison valable (à l'appréciation du Juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

**Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition.**

Le juge-arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité.

Dans certains cas, si copie du justificatif n'est pas présentée le jour de la compétition, le juge-arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ».

Petit rappel : le juge-arbitre ne doit en aucun cas récupérer l'original du justificatif.

Dans ce cas, le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme involontaire.

Tous les forfaits sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Forfaits »), document que le juge-arbitre fera parvenir directement au correspondant de la ligue dont dépend la compétition.

**La sanction devient applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition.**

**Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront exclusivement par courrier.**

**Tout forfait non justifié sera considéré comme forfait volontaire et en conséquence, une sanction sera appliquée suivant le barème :**

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Forfait volontaire :                              | 2 mois de suspension |
| - Forfait volontaire avec récidive :                | 6 mois de suspension |
| - Participation en étant suspendu :                 | 6 mois de suspension |
| - Inscription sur 2 tournois sur un même week-end : | 2 mois de suspension |



Commission Régionale Arbitrage  
Procédure de gestion des forfaits et des sanctions

---

Procédure de gestion de forfait :

- Le joueur en cas de blessure ou absence doit justifier de son forfait :
  - Il doit prévenir l'organisateur
  - Il doit remplir le document « justif forfait » qui se trouve sur le site de la Ligue (accès par « Vie sportive / tournois / justif forfait »)
  - **Il doit agraffer son justificatif au document et l'envoyer par courrier suivi au siège de la Ligue dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi**

**LIGUE ILE-DE-FRANCE DE BADMINTON**  
**Commission Régionale d'Arbitrage**  
**96/98 rue Blanche**  
**75009 PARIS**

**Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître ce règlement.**

***Ligue Ile-de-France de Badminton***

96/98 rue Blanche - 75009 Paris - Tél +33 (0)1 53 25 11 61 – Fax +33 (0)1 42 85 03 64

[secretariat@lifb.org](mailto:secretariat@lifb.org) - [www.lifb.org](http://www.lifb.org)

Siret : 34772637400023 – APE : 9312 Z – Association Loi 1901 – Agréée Jeunesse & Sports-